

## **DELIBERATION N° 2002/02-02 - VENTE D'UN IMMEUBLE**

COMMUNAL, 80, RUE DE SECOURS Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Ville de Ludres envisage de procéder à l'aliénation d'un bien communal, sis 80, rue de Secours, acquis par délibération en date du 12 février 1990. La propriété, objet de cette vente, d'une surface à l'origine de 2 335 m<sup>2</sup>, sera de 1 700 m<sup>2</sup> environ, après division parcellaire. Elle est cadastrée section AB N° 170 et classée en zone III NA pour la partie terrain et en zone UA pour la partie construite. Le prix de vente de cette propriété est estimé à 219 530 euros (1 440 022 F).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour, 7 voix contre (M. GAUZELIN, Melle MAUSS, MM. LOMBARDET, LEFRANC, Mme BERTRAND, M. CORBET, Mme WADIER) et 1 abstention (Mme GUICHARD)

- d'autoriser Monsieur le Maire à céder la propriété par vente aux enchères publiques à l'amiable, au dernier enchérisseur.
- de fixer à 219 530 euros (1 440 022 F) le prix de vente minimum.
- de désigner Maître CONREUR, notaire à Nancy, pour accomplir toutes les formalités de la vente : cahier des charges, annonces, publicité, visites et vente.
- d'inscrire la recette au budget de la Commune.